

République Française  
Vosges  
Arrondissement d'Epinal  
Commune de NOMEXY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Nomexy

### SEANCE DU 13 JUIIN 2019

Date de la convocation : 05 juin 2019

Date d'affichage : 14 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Raymond HABRANT, maire.

**Présents** : ASSELINE Gérard, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CAMARA Nfaly, COMBEAU Jean-Michel, FERRAZZINI Anne-Marie, GRANDIDIER Cyril, GROSJEAN Daniel, HABRANT Raymond, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, STOTE Daniel, THOMASETTE Francine

**Représentés** : GAXATTE Delphine par COMBEAU Jean-Michel, LECLAIRE Michaël par LAVALLEE Sylviane, RIETH Jean-Christophe par GROSJEAN Daniel

**Absents excusés** : CHERRIERE Marie-France, RUF Alexandre

**Secrétaire** : Monsieur COMBEAU Jean-Michel

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 2019\_26 - Travaux de voirie rue du Gl de Gaulle - demande de subvention

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental va entreprendre des travaux de réfection de la voirie de la rue du Général de Gaulle.

En amont de ces travaux, il est proposé de requalifier les trottoirs des deux côtés de la rue depuis la gare jusqu'à la limite communale de Châtel-sur-Moselle.

Ces travaux tiendraient compte du plan d'Accessibilité Voirie Espaces publics réalisé très dernièrement.

Le coût du programme est estimé à 100 000 €HT. Aussi il est proposé d'approuver le programme et solliciter le concours du Conseil Départemental.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le programme de travaux visant à réhabiliter les trottoirs à l'identique situés rue du Général de Gaulle entre la gare et la limite communale de Châtel sur Moselle

**SOLLICITE** le Conseil Départemental en vue d'obtenir une subvention au titre de l'aménagement de voirie en bord de RD à l'intérieur d'une agglomération.

<b>2019_27 - Travaux de voirie ruelle de l'école - demande de subvention</b>
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de traiter l'enrobé de la ruelle de l'école. Cette dernière, très dégradée, est aujourd'hui beaucoup plus utilisée puisque des nouvelles constructions ont été bâties en 2017 et 2018.

Le montant des travaux est estimé à 9 600 euros HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le programme et solliciter le concours du Conseil Départemental au titre de la voirie communale

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le programme de travaux consistant à poser un enrobé dans la ruelle de l'école

**SOLLICITE** le Conseil Départemental en vue d'obtenir une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local

**2019\_28 - Isolation de l'espace BERTRAND**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

L'espace Bertrand accueillant les salles d'arts plastiques, les salles de musique de l'école et la maison des associations est particulièrement énergivore : Consommation Annuelle de Référence sur la période 2016-2018 = 77 MWh.

Fort de ce constat, il est proposé au conseil municipal de poursuivre la démarche d'isolation réalisée en 2018 à savoir le remplacement des huisseries en simple vitrage sur la face nord du bâtiment. Il s'agirait de remplacer huit fenêtres et deux portes par des ouvrants double vitrage. La dimension serait également réduite et des volets roulants électriques seraient également posés pour limiter les déperditions de chaleur.

Le coût du programme est estimé à 18000 € HT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le programme de travaux visant à isoler énergétiquement l'espace Bertrand par le remplacement des huisseries au nord

**SOLLICITE** le Conseil Départemental en vue d'obtenir une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local

**2019\_29 - Tableau des effectifs**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	16	0	1	0

Vu le tableau des effectifs selon délibération n°2019/10 du 01 mars 2019,

Vu la mise en disponibilité pour convenance personnelle de la directrice de l'accueil de loisirs ( adjoint d'animation pple de 1<sup>ère</sup> classe) , il convient d'aménager le service périscolaire en fonction de ces nouvelles données à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché Territorial	1	Titulaire	TC	
Adjoint administratif ppal 1e classe	2	Titulaire	TC	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	4	Titulaire	TNC	8- 20-22 et 26 h
Adjoint d'animat° principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Titulaire	TC	
Adjoint d'animat° principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Titulaire	TC	Disponibilité
Animateur ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Titulaire	TC	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	1	Titulaire	TC	
	2	Titulaire	TNC	22 et 32h
Adjoint technique ppal 2e cl	1	Titulaire	TC	
Adjoint technique ppal de 1ere classe	3	Titulaire	TC	
Agent de Maîtrise Territorial Principal	1	Titulaire	TC	
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles ppal 1 <sup>o</sup> Classe	3	Titulaire	TNC	33
<b>FILIERE POLICE</b>				
Chef de police municipale	1	Titulaire	TC	
Brigadier-Chef principal	1	Titulaire	TC	28

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**OUVRE** un poste d'adjoint d'animation 26 h semaine

**AUGMENTE** le volume horaire d'un poste d'adjoint d'animation de 20 à 22 h semaine

**APPROUVER** le tableau des effectifs présenté ci-avant.

**2019\_30 - Recensement de la population - création de postes d'agents recenseurs**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Considérant que le recensement doit se dérouler du 15 janvier au 14 février 2020,

Considérant la nécessité de recruter du personnel pour effectuer cette enquête, et qu'il convient de créer des emplois d'agents recenseurs non titulaires et un emploi de coordonnateur, en vertu de la loi du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires

relatives à la fonction publique territoriale, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de ladite loi,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**OUVRE** 3 emplois d'agent recenseur et un 1 emploi de coordonnateur non titulaire

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à la présente délibération.

<b>2019_31 - Dispositif zéro chômeurs - subvention</b>
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

La Communauté d'Agglomération d'Epinal a décidé de créer une association de préfiguration du projet territoire zéro chômeurs de longue durée (TZCLD).

Cette association a pour objet principal de faciliter la préparation du dossier de candidature pour l'expérimentation du projet TZCLD.

Une personne en contrat à durée déterminée serait recrutée pour préparer le dossier d'appel à candidature.

Chaque commune participante à ce dispositif serait amenée à participer symboliquement à ce financement à hauteur de 1000 et plus.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**OCTROIE** une subvention de 1000 € à l'association de préfiguration du projet TZCLD de la communauté d'agglomération d'Epinal.

<b>2019_32 - SMIC retrait de commune</b>
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	7	5	5	0

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du courrier de Monsieur le Président du *SMIC des Vosges*, invitant la commune à se prononcer sur la demande de retrait du SMIC des Vosges de la commune de Sainte Barbe

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**SE PRONONCE** contre le retrait de la commune précitée

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- Présentation de l'avancement des investissements inscrits au budget réalisés depuis le début de l'année
- **Classe CHAM** : La commune avait envisagé de pouvoir ouvrir une Classe à Horaires Aménagés Musique à la rentrée scolaire 2019-2020. Ce projet nécessitant plusieurs partenariats, il a été décidé de reporter sa mise en œuvre.  
Dans l'attente, un dispositif transitoire va être mis en œuvre pour poursuivre les actions musique à l'école appelé « classe voix » soit pour :  
Les cycles 3 (CM1 et CM2) auront 1h de musique par semaine toute l'année.  
Les cycles 2 (CP,CE1,CE2,) auront 40mn de musique par semaine toute l'année.
- **Terrain de foot** : un transfert de compétence de la compétence sportive « foot » est proposé aux communes. Il a été fait écho des premières modalités de transfert. La commune aura donc à se positionner pour ou contre le transfert de la compétence dans les mois à venir.
- **Jurés d'assises** : 6 personnes ont été tirés au sort dans le cadre de la première étape de désignation des jurés d'assise.
- **Décisions d'intention d'aliéner**  
En vertu de sa délégation, Monsieur le Maire a renoncé à son droit de préemption pour les biens suivants :

4/4	5,rue du coteau	AB 124,127 et AB119 (1/4)
9/4	7,rue de la barre	AI131
23/4	35, rue d'Alsace	AL8
27/5	63, allée Jean Morosi	AI 297

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

**Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits**

Le maire,